

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU KARST DE LA CHARENTE

décision :
D_2022_1_1

Nombre de délégués en exercice :
43

Présents : 33

Votants : 33

Objet : RPQS 2020

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 17 février à 19 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES DE SAINT PROJET, RUE ROGER DEVILLE à LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS, sous la présidence de Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Le Président.

Date de convocation du : 25 Janvier 2022

Titulaires : Monsieur BARDOULAT Jean-Pierre, Monsieur BERNY Rémi, Monsieur BOUCKENOOGHE Alain, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Monsieur CLEMENT Patrick, Madame COMBEAU Danielle, Monsieur DANIAU Christian, Monsieur DELAGE Michel, Monsieur FOUCHER Daniel, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur MAZIERE Fabrice, Monsieur QUEMENT André, Monsieur REYTHIER Fabien, Monsieur ROUHIER Guy, Monsieur FERSING Jacques, Monsieur BONITHON Pierre, Monsieur GARITEY Luc, Monsieur GENINI Didier, Madame GUILLIN Sylvie, Monsieur HUGUENOT Yvan, Madame LAVERGNE Marie-Claire, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame MICHENAUD Françoise, Monsieur PEULT Jean-Luc, Monsieur PINTAUD Eric, Monsieur RABARDY David, Monsieur CONTAMINES Stéphane, Monsieur FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, Monsieur LOHUES François, Monsieur GAZEAU Guy, Madame MONToux Béatrice

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur PRUD'HOMME Eric, Monsieur TASCHER Mathieu

Absent(s) : Madame CHAIGNE Danielle, Monsieur CHÂTEAU Philippe, Monsieur CORDEAU Joël, Madame FOUGERE Josette, Monsieur GERVAIS Alexandre, Madame HENCHOZ Sandrine, Monsieur CLAEYS Jean-Pierre

Excusé(s) : Madame SAGNE Annie, Monsieur VIGNAUD Romain, Madame ETIENNE Murielle, Monsieur NADAUD Stéphane, Monsieur MARTIN Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur Fabrice MAZIERE

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame BONNAUD de l'ARS et à Mathieu GABILAN pour la présentation des RPQS 2020 (voir PJ).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Karst de la Charente pour l'année 2020. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que les présentations.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 17/02/2022, transmis en préfecture et rendu exécutoire le

Le Président,
Gwenhaël FRANCOIS

